

**ACCORD CADRE NATIONAL POUR LA MISE EN ŒUVRE  
D'ENGAGEMENTS DE DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOI ET DES COMPETENCES  
DES INDUSTRIES DE L'AERONAUTIQUE ET DU SPATIAL**

**ENTRE :**

**L'Etat,**

**ET :**

**Les représentants des branches professionnelles suivantes :**

- **Aéronautique/Spatial**
- **La métallurgie**

- Vu** le Règlement n° 651/2014 de la Commission Européenne du 17 juin 2014 ;
- Vu** la Loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la Formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale ;
- Vu** la Loi n° 2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels
- Vu** la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel ;
- Vu** les Articles L.5121-1, L.5121-2, D.5121-1 et D.5121-3 du Code du Travail, relatifs aux Engagements de Développement de l'Emploi et des Compétences ;
- Vu** les Articles L.5121-3 et D.5121-4 à D.5121-13 du Code de Travail relatif à l'aide à l'élaboration d'un plan de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences ;
- Vu** la Circulaire DGEFP n° 2011/12 du 1<sup>er</sup> avril 2011, relative à la démarche d'appui aux mutations économiques ;
- Vu** l'Accord National Interprofessionnel du 20 septembre 2003 relatif à l'accès des salariés à la formation tout au long de la vie professionnelle ;
- Vu** l'Accord National Interprofessionnel du 13 octobre 2005 relatif à l'emploi des seniors ;
- Vu** l'Accord National Interprofessionnel du 1<sup>er</sup> janvier 2008 relatif à la modernisation du marché du travail ;
- Vu** l'Accord Interprofessionnel du 19 juin 2013 sur la Qualité de Vie au Travail (QVT) ;



*Handwritten signatures and initials in blue ink, including 'AN', 'OC', 'LI', 'FM', and 'MB'.*

## IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

### **ARTICLE 1 – CONTEXTE ET AXES STRATEGIQUES POUR LES INDUSTRIES AERONAUTIQUES ET SPATIALES**

Les transformations profondes que connaît l'économie impliquent des conséquences sur les emplois, les compétences mais aussi sur les organisations du travail.

La France connaît un cycle de mutations économiques qui induit des transformations importantes. A cette période de recomposition économique s'ajoute, sous l'effet des évolutions technologiques, une modification profonde des conditions d'exercice des métiers.

La transition numérique et la transition environnementale, deux enjeux majeurs pour l'entreprise, influencent fortement à la fois l'activité, les métiers et les besoins en compétences. Enfin, le changement inédit dans la relation au travail et au salariat implique un essor des mobilités professionnelles au même titre qu'un développement accru des nouvelles formes d'emploi. La rapidité des transformations interroge à la fois les besoins en compétences mais aussi la place du diplôme et plus généralement des certifications professionnelles, dans un contexte où la formation initiale reste la référence absolue pour le choix et la construction de l'ensemble de sa carrière professionnelle et fait du diplôme un incontournable pour l'insertion professionnelle. Au regard de l'ensemble de ce contexte, il est primordial de renforcer l'effort de prospective afin de disposer d'une lecture plus fine des évolutions des métiers et des compétences dans un objectif d'accompagnement. Ces études devront permettre d'identifier les passerelles et évolutions de compétences par une décomposition efficace des métiers. L'ensemble de ces actions devra de toute évidence mobiliser les représentants des filières économiques (branches et entreprises) afin d'anticiper et accompagner les transformations de l'emploi, adapter l'offre de formation et sécuriser les parcours professionnels des salariés.

Le présent EDEC concerne les industries de l'aéronautique et du spatial. Cet accord est destiné aux entreprises qui concourent au secteur industriel aéronautique et spatial dont les codes NAF relèvent des métiers et activités spécifiques à ces deux industries (par exemple pour l'usinage les activités de tôlerie, chaudronnerie ou de forge et de fonderie, mais aussi par ailleurs la fabrication de composites/plastiques, traitement de surface et thermique, fabrication de produits électriques/câblages, fabrication de composants électroniques, services informatiques et ingénierie,...). A titre d'illustration, la liste des principaux NAF des entreprises adhérentes au GIFAS (près de 400 entreprises) est jointe en annexe 1.

La France est le seul pays avec les Etats-Unis à disposer d'une industrie complète maîtrisant l'ensemble des compétences nécessaires à la définition et à la construction d'un aéronef, d'un lanceur spatial ou d'un satellite.

Outre les maîtres-d'œuvre, les industries aéronautiques et spatiales françaises, avec leur composante défense et sécurité, sont composées d'une chaîne de fournisseurs qui couvre tous les savoir-faire nécessaires à l'équipement complet d'un programme civil ou militaire.

#### **Un moteur technologique pour le pays :**

Les industries aéronautiques et spatiales constituent une puissante locomotive du progrès scientifique et technologique, génératrice de nombreuses avancées et retombées sur les autres branches industrielles. Elles consacrent l'équivalent de 14% de leur chiffre d'affaires à la Recherche et au Développement, dont plus de la moitié est autofinancée par les industriels eux-mêmes.

#### **Premier secteur exportateur du pays :**



Handwritten signatures and initials in blue ink, including a large 'M' and the letters 'A', 'F', 'B'.

## **De nouvelles compétences vont devoir être développées dans le secteur en lien avec la diffusion des solutions de l'Industrie du Futur :**

Le besoin en nouvelles compétences affecte les métiers traditionnels dans les fonctions de production, d'ingénierie, les services informatiques et les fonctions supports comme les achats, les ventes et l'après-vente.

Au-delà de la transformation des métiers existants, de nouveaux métiers émergent comme les experts en gestion de projets digitaux, en fabrication additive, d'ingénieurs automaticiens/coboticiens, d'analystes de données industrielles, de codeurs/programmeurs, de spécialistes en cybersécurité...

Enfin, avec les nouveaux modes d'organisation moins hiérarchisés dans lesquels les opérateurs disposent d'une plus grande autonomie et de plus de responsabilités, l'accent sera mis sur les compétences et savoirs comportementaux (capacité d'adaptation, résolution de problèmes, travail en mode projet et approche collaborative, aisance relationnelle...).

## **ARTICLE 2 – OBJET DE L'ACCORD CADRE**

Les partenaires signataires se fixent les objectifs suivants :

- Eclairer les acteurs de l'emploi et de la formation sur les principales évolutions de métiers et de compétences issues des changements technologiques et organisationnels de l'Industrie du Futur,
- accompagner par des actions concrètes les PME et équipementiers de la filière dans leurs politiques de recrutement et de formation aux métiers de demain (évolutions des métiers actuels et nouveaux métiers), accompagner la montée en compétences des salariés,
- développer l'attractivité et la visibilité des emplois et des métiers des PME de la filière auprès du grand public et des prescripteurs,
- questionner la politique de formation et de certification dans la filière en vue d'améliorer l'adaptation de l'offre de formation aux besoins des entreprises dans les métiers « en tension ».

Pour mener les travaux, les partenaires signataires s'appuient sur :

- les enseignements issus des travaux GPEC des maîtres d'œuvre,
- les travaux des Observatoires de la Métallurgie (national et régionaux), les travaux régionaux en matière d'emploi et de compétences (ORCI, clusters aéronautiques,...) et plus largement, les actions territoriales partenariales engagées et suivies dans le cadre de la feuille de route entre l'Etat, l'UIMM, le GIFAS, le FAFTT et Pôle emploi ,
- le réseau des campus des métiers et des qualifications aéronautiques, lieux d'échanges entre les organismes de formation et les entreprises de la filière en régions.

Cet engagement de développement de l'emploi et des compétences (EDEC) s'inscrit en complémentarité de l'EDEC conclu avec l'UIMM en novembre 2017 qui vise l'accompagnement des entreprises à la transformation numérique.

L'ensemble des actions devront être conduites en intégrant la priorité transverse de l'égalité professionnelle et la qualité de vie au travail.



Ar hd  
FTU  
MB

En 2017, le chiffre d'affaires de la profession s'est élevé à 64 Md€ (76% civil 24% militaire) et le secteur a remporté plus de 67 Md€ de commandes.

Le carnet de commandes représente plus de 5 années d'activité. Avec 85% de son chiffre d'affaires consolidé réalisé à l'exportation, cette industrie est le premier secteur exportateur français et dégage depuis plusieurs années le premier excédent de la balance commerciale nationale, avec un solde net de 18,6Md€ en 2016.

#### **Un secteur créateur d'emplois qualifiés en France :**

Les sociétés adhérentes au GIFAS (près de 400 entreprises employant 190 000 salariés en France dans les activités aéronautiques et spatiales) ont recruté 12000 personnes et créé 2000 emplois nets en France en 2017. 12000 embauches sont attendues pour 2018.

Composé de métiers très diversifiés à fortes compétences techniques, le secteur fait appel à des personnels qualifiés de tous niveaux, du CAP au baccalauréat et aux formations d'ingénieurs et d'universités les plus pointues. 42% des effectifs sont constitués d'ingénieurs et cadres.

On distingue 5 grandes régions d'emplois (Ile de France, Occitanie, Nouvelle Aquitaine, Provence Alpes Côte d'Azur, Pays de la Loire) et le secteur se caractérise par un réseau de fournisseurs qui s'étend à l'ensemble des régions françaises.

**La filière aéronautique** concerne environ 1500 entreprises qui regroupent plus de 300 000 salariés, dont 1300 entreprises de moins de 250 salariés (source : étude 2018 Industrie du Futur : enjeux et perspectives pour la filière aéronautique).

**La filière spatiale française** assure une bonne part de la capacité industrielle spatiale européenne. Concernant les maîtres d'œuvres, AIRBUS DEFENSE and SPACE est la première entreprise spatiale européenne (lanceurs, satellites de communication et d'observation de la terre civils et militaires). Ariane Group réunit les systèmes de lanceurs d'AIRBUS DEFENSE AND SPACE et les systèmes de propulsion spatiale de Safran afin de développer la future Ariane 6. THALES ALENIA SPACE, leader européen des systèmes satellitaires est également un acteur majeur.

La filière spatiale française réalise plus de 50% des ventes finales du secteur spatial européen et contribue pour 35% à l'emploi industriel spatial européen (environ 15 000 emplois, source : enquête GIFAS-EUROSPACE 2017 réalisée auprès de 55 entreprises intervenantes dans le domaine spatial).

La spécificité de la filière française par rapport à ses principaux concurrents mondiaux est de réaliser plus de la moitié de son chiffre d'affaires sur la marché commercial et l'export. Dans un contexte de concurrence mondiale accrue, l'industrie spatiale française lutte tant dans le domaine des lanceurs que des satellites pour maintenir ses parts de marchés.

#### **Les industries aéronautiques et spatiales poursuivent leurs efforts de formation et d'insertion professionnelle des alternants et demandeurs d'emplois :**

1800 contrats de professionnalisation (adhérents GIFAS au 010118),

4900 contrats d'apprentissage (adhérents GIFAS au 010118).

#### **Un marché en forte croissance qui génère de fortes pressions dans la chaîne industrielle :**

Le secteur aéronautique est soutenu par la croissance constante du trafic aérien (6% par an en moyenne sur les 20 dernières années). Pour répondre à cette croissance, la filière doit s'organiser et assurer une montée en cadence très importante, engendrant de fortes pressions industrielles qui se répercutent sur toute la chaîne de valeur.

**Dans ce contexte, un des enjeux majeurs concerne le manque de compétences disponibles qui affecte principalement les TPE- PME** qui rencontrent de réelles difficultés à attirer et retenir des talents face à la concurrence des grandes entreprises, dans un contexte de reprise industrielle. Il existe également des contrastes très marqués d'attractivité et de compétences disponibles selon les régions et bassins d'emplois concernés.

Handwritten signatures and stamps at the bottom right of the page. There is a circular stamp with the text 'GIFAS' and a stylized 'M' inside. Below it, there are several handwritten initials and numbers, including 'FR' and '13'.

## **AXE 1 – IDENTIFIER DANS LA DUREE LES EVOLUTIONS DES METIERS ET DES COMPETENCES ET LES BESOINS DE FORMATIONS QUI EN DECOULENT**

### **Action 1-1 : Mieux identifier dans la durée les besoins en compétences et élaborer les outils pour y répondre**

Il s'agit d'identifier les transformations de métiers liées notamment aux évolutions des procédés de fabrication, ou induites par de nouvelles réglementations, ou des innovations mises en œuvre par les principaux donneurs d'ordres. Cette démarche permet d'identifier les besoins en compétences pour la chaîne de valeur.

Dans cet objectif, il est prévu la mise en place d'un groupe de travail composé des principaux donneurs d'ordres, de PME et d'équipementiers volontaires, d'organisations syndicales salariés, avec l'appui méthodologique d'un prestataire mandaté par le Comité de pilotage de l'EDEC pour :

- Un accompagnement dans le partage d'expériences entre maître-d'œuvre et PME sur leurs visions des transformations de métiers par bassins d'emploi pour aider à prioriser les besoins de formations et d'actions de l'EDEC,
- la rédaction d'un document d'orientation de la filière en matière d'emploi et de compétences qui sera partagé avec les sous-traitants.

Dans le cadre de cette action le groupe de travail s'appuiera notamment sur les travaux de l'étude PIPAME « Industrie du Futur : enjeux et perspectives pour la filière aéronautique » et les travaux en cours de l'observatoire de la métallurgie sur la transformation numérique.

Afin de bien prendre en considération les spécificités territoriales il sera organisé des journées d'échanges sur la base d'un document d'orientation avec les acteurs de l'aéronautique des territoires (Régions, UIMM territoriales, rectorats, Campus des métiers et des qualifications, clusters, ...).

### **Action 1-2 : Accompagner les évolutions de compétences par une ingénierie de formation innovante et un renforcement de la coopération de la filière avec les acteurs de la formation professionnelle.**

A partir des éléments identifiés grâce à l'action 1-1 une ingénierie de formation innovante et un renforcement de la coopération de la filière avec les acteurs de la formation professionnelle sont mis en œuvre pour accompagner les évolutions en compétences.

Il s'agit de travailler avec les principaux donneurs d'ordres de la filière pour :

- Rédiger un cahier de recommandations techniques et pédagogiques à destination des formateurs (organismes de formations et entreprises) en matière de compétences attendues dans différents domaines de formations ;
- Déployer de sessions de sensibilisations à ces recommandations auprès des formateurs.

## **AXE 2 – RENFORCER LA STRUCTURATION DE LA FILIERE EN MATIERE D'EMPLOIS ET DE COMPETENCES**

### **Action 2-1 : Accompagner individuellement les TPE-PME et équipementiers en matière de gestion des ressources humaines et accélérer leur transformation vers l'Industrie du futur**

Cette action prendra la forme d'une prestation de diagnostics GPEC et/ou d'accompagnement individuel des TPE-PME et équipementiers avec comme objectif :

- d'accompagner la montée en compétences et favoriser la polyvalence dans les TPE-PME,



- de faciliter l'accès des TPE-PME aux moyens de formation : par une cartographie des outils disponibles et des moyens mis à leurs disposition notamment la mutualisation de formations et des plateaux techniques; utilisation des centres de réalité virtuelle et de plates-formes d'usines écoles dédiées à l'aéronautique en régions,

- de faciliter l'accès des TPE-PME aux ressources rares sur des métiers en tension (mise à disposition d'experts...).

**- Action 2-2 : Favoriser l'attractivité et le développement de l'alternance dans les TPE-PME en collaboration avec les donneurs d'ordres et les organismes de formation.**

Cette action permet d'identifier, de développer le recrutement d'alternants, et modéliser les démarches innovantes de promotion des TPE-PME de la filière auprès des candidats par :

- Des outils de communication adaptés à un jeune public et aux prescripteurs ;
- Des outils de communication à destination des TPE-PME.
- La mise en place d'un groupe de travail de TPE-PME et de donneur d'ordres accompagnés pour sensibiliser et lever les freins au développement de bonnes pratiques dans la filière (carnet de vol alternance, Alternance Aerospace, parcours partagé d'apprentissage...)

Ces 4 actions font l'objet de fiches descriptives annexées au présent accord (annexe 2).

### **AXE 3 – CAPITALISATION DE L'EDEC**

Il s'agit de partager et valoriser les outils de promotion de l'emploi au sein de la filière (plates formes web emploi telles que aéroemploiformation.com, site industries technologiques, salons métiers/emplois, rôle des réseaux de formation tels que les campus des métiers et des qualifications...)

### **ARTICLE 3 – CHAMP D'APPLICATION**

Le présent accord-cadre s'applique aux branches et secteurs professionnels signataires qui souhaitent engager des actions pour accompagner leurs entreprises et leurs salariés, relevant de leurs champs de compétences.

Les principaux bénéficiaires de cet accord-cadre, sont les TPE-PME (moins de 300 salariés avec une attention soutenue en direction des entreprises de moins de 250 salariés), ainsi que les salariés les plus fragilisés dans leur emploi.

Les TPE-PME ont accès aux 3 axes sur lesquels leurs branches se sont positionnées.

L'Etat et les partenaires sociaux veillent au respect de l'égalité d'accès des publics concernés, aux démarches, processus, mécanismes ou actions mis en œuvre.

Les entreprises dépassant l'effectif de 300 salariés peuvent contribuer à l'élaboration des différents outils, elles bénéficient des retours, au travers de l'essaimage et du partage d'expérience prévus au présent accord-cadre, ainsi que des ingénieries de formation renouvelées.

Ainsi, elles peuvent avoir accès aux études prospectives, d'ingénierie pédagogique, cartographie, etc., permettant une réelle prospective et une capitalisation des différentes démarches.

### **ARTICLE 4 – MODALITES DE PILOTAGE ET DE SUIVI**

#### **1/ Gouvernance de l'EDEC**

Handwritten signatures and initials in blue ink, including a circular logo with the text "GIFAS" and a stylized "M" inside, and other initials like "H", "F", "B", and "C".

La gouvernance de l'EDEC implique en premier lieu l'Etat (DGEFP), les branches et secteurs concernés (organisations d'employeurs et de salariés signataires de la métallurgie) et l'OPCAIM.

D'autres acteurs institutionnels sont associés au cours de l'EDEC (notamment le ministère de l'économie, de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, Pôle emploi)

## **2/ Pilotage de l'EDEC**

En vue d'assurer le suivi de l'ensemble des mesures et de piloter l'accord-cadre, il est mis en place 2 comités :

### **Comité de Pilotage National : COPIL**

Sa présidence et son animation sont assurées par l'Etat (DGEFP) et, son secrétariat par l'UIMM.

Il est composé de représentants :

- De l'Etat,
- Des organisations d'employeurs et de salariés représentatives des branches professionnelles signataires du présent accord-cadre,
- D'éventuels autres co-financeurs,
- De l'OPCAIM, en tant qu'organisme relais pour la mise en œuvre et le suivi opérationnel de l'accord-cadre.

Il a pour mission d'impulser, orienter, animer et assurer le pilotage stratégique de l'accord-cadre. Il valide la mise en œuvre des actions, ainsi que les comptes rendus budgétaires et financiers.

Ses modalités de fonctionnement seront précisées lors de sa 1<sup>ère</sup> réunion.

Il se réunit à minima 2 fois par an et en tant que de besoin.

Pour éclairer sa prise de décision et/ou en appui de réalisations :

- Il peut solliciter l'expertise de personnes qualifiées en lien avec les axes de l'EDEC. Ces personnes devront répondre aux exigences d'impartialité et de prévention des conflits d'intérêts,
- Le Comité Technique National (COTECH) lui rend compte sur l'avancement des travaux et des résultats obtenus.

### **Comité Technique National : COTECH**

La présidence et son animation sont assurées par l'Etat et, son secrétariat par l'OPCAIM.

Il est composé de représentants de :

- L'Etat ;
- l'OPCAIM,
- L'UIMM ;
- Le GIFAS ;
- D'éventuels autres co-financeurs ;

Il a pour mission d'impulser, d'orienter et d'assurer le suivi des actions relevant des axes de l'EDEC et faisant l'objet d'un cofinancement. Il est également en charge de la mise en œuvre du processus d'évaluation de l'accord-cadre, défini par le COPIL.

Il peut solliciter l'expertise de personnes qualifiées en lien avec les axes de l'EDEC. Ces personnes doivent répondre aux exigences d'impartialité et de prévention des conflits d'intérêt.

Il se réunit en tant que de besoin et à minima avant chaque COPIL.

## **ARTICLE 5 - ORGANISME RELAIS**

    
AL FN 773

L'organisme relais désigné est l'OPCAIM. Il est mandaté par l'Etat et les partenaires sociaux des branches et secteurs professionnels signataires pour mettre en œuvre les dispositions de l'accord-cadre et en assurer le suivi. Par ailleurs, il assure le portage administratif et financier de l'accord-cadre.

L'OPCAIM est bénéficiaire de la subvention de l'Etat et a également pour missions :

- L'information de l'ensemble des structures, de la mise en œuvre de l'accord-cadre et des actions dont elles peuvent bénéficier dans le cadre de l'EDEC,
- L'accompagnement du comité de pilotage national dans le cadre du pilotage de l'accord-cadre (*préparation des Comités : mise en place d'outils de suivi, participation aux Comités de Pilotage et Techniques Nationaux, comptes rendus...*),
- La coordination de l'évaluation de l'accord-cadre et de faire des propositions d'ajustement éventuels lors de la déclinaison de l'accord-cadre.

En contrepartie des services rendus, il perçoit des coûts d'intervention en temps homme passé dans la conduite des actions, des frais de gestion OPCA liés à l'animation de l'EDEC.

## ARTICLE 6 - FINANCEMENT

### Mise en œuvre des modalités de financement

(Le tableau prévisionnel des dépenses figure en Annexe 3).

La mise en œuvre du présent accord-cadre a pour objet de concentrer des ressources financières dans le but d'obtenir un effet levier en réponse aux enjeux économiques et sociaux auxquels sont confrontées les entreprises des industries aéronautiques et spatiales.

- Le montant total des actions est estimé à 1 995 000 €

La part de l'Etat sera de 600 000 € maximum pour la période. Elle est répartie sur les 3 axes ci-dessous exposés.

La répartition des crédits par année, ainsi que les modalités de financement des actions prévues à l'accord cadre sont formalisées et précisées dans une convention financière conclue entre l'Etat et, l'OPCAIM sous réserve des disponibilités financières et de l'impact de la réforme de la formation professionnelle sur les OPCA. Ils sont indiqués à titre prévisionnel et peuvent être modifiés par le comité de pilotage, dans la limite du montant global.

### D'autres moyens financiers peuvent être assurés notamment (Liste non exhaustive) :

- des fonds mutualisés de la formation (provenant par exemple de France Compétences),
- des financements spécifiques payés par les entreprises directement concernées et impliquées dans l'un des dispositifs mentionnés ci-dessus,
- et tout autre financement tiers susceptible d'intervenir pour soutenir l'une des actions mentionnées Ci-dessus.

## ARTICLE 7 - DUREE

### L'accord-cadre est conclu pour 3 ans à compter de la date de signature de l'EDEC :

Le 1er semestre de la dernière année de l'accord est exclusivement consacré à la remise du bilan final et de l'évaluation de l'accord-cadre.

## ARTICLE 8 – CLAUSE DE RESILIATION ET DE REVISION

Les parties signataires s'engagent à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter les obligations liées au présent accord-cadre jusqu'à expiration de celui-ci.

### Révision

Toute modification des termes du présent accord-cadre sera procédée par voie d'avenant signé par l'ensemble des parties, après acceptation du comité national de pilotage.

Les dispositions relatives aux actions et au financement de l'Accord-cadre pourraient le cas échéant, être modifiées pour tenir compte de nouvelles dispositions résultant de la prochaine réforme de la formation professionnelle.

### **Résiliation**

En cas de non-exécution ou de non-respect des obligations prévues, le présent accord-cadre peut être dénoncé par l'une ou l'autre des parties signataires après un préavis de 3 mois succédant à une mise en demeure de respecter les termes de l'accord. Cela peut être notamment le cas s'il apparaît que les objectifs visés et les moyens mis en œuvre ne correspondent pas à ceux initialement prévus.

*En cas de litige, le tribunal compétent est le tribunal administratif de Paris.*

### **ARTICLE 9 – EVALUATION**

A échéance de l'accord-cadre, une évaluation finale de celui-ci est conduite. Elle est pilotée par le Comité National de Pilotage selon les modalités qu'il aura définies. L'évaluation est réalisée par un prestataire extérieur sélectionné sur réponse à appel d'offre lancé par l'organisme relais (OPCAIM).

Elle devra permettre d'analyser :

- l'ensemble de la mise en œuvre de l'accord-cadre,
- l'impact des mesures prévues à l'accord-cadre,
- l'effet levier des financements de l'Etat.

### **ARTICLE 10 – PROPRIETE ET EXPLOITATION DES TRAVAUX**

Les actions menées dans le cadre de cet accord sont la propriété conjointe des signataires qui peuvent en assurer la publicité et l'exploitation, après en avoir eu validation par le comité de pilotage national.

### **ARTICLE 11 – REGLEMENT DES LITIGES**

Les litiges entre l'administration et les autres signataires qui ne recevraient pas de solution amiable sont portés devant le tribunal administratif de Paris.



Handwritten signatures and initials in blue ink, including 'Ce #1', '16', 'F10', and '173'.

Fait à Paris, le

06 NOV. 2018

Pour l'Etat,

La Déléguée générale



Carine CHEVRIER

Pour les branches et secteurs professionnels :

→ Aéronautique/Spatial (GIFAS)

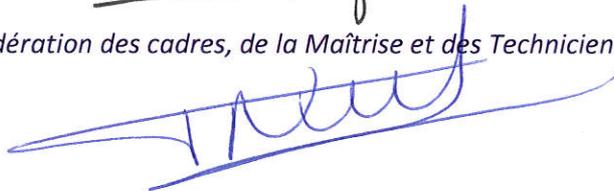


→ La Métallurgie (UIMM et OS)

- l'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie



- la Fédération des cadres, de la Maîtrise et des Techniciens de la Métallurgie CFE-CGC



- la Fédération Confédérée Force Ouvrière de la Métallurgie



- la Fédération Générale des Mines et de la Métallurgie C.F.D.T.



## Annexe 2 : Fiches action

<b>Axe n° 1</b>	<b>Identifier dans la durée les évolutions des métiers et des compétences et les besoins en formations qui en découlent</b>
<b>Action n°1-1</b>	Mieux identifier dans la durée les besoins en compétences et élaborer les outils pour y répondre
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Consolider dans la durée la vision des métiers en transformation</i></li> <li>- <i>Communiquer au sein de la chaîne de valeur sur les grandes problématiques de compétences</i></li> <li>- <i>Partager au sein de la filière les démarches de GPEC les plus pertinentes.</i></li> </ul>
<b>Actions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'un groupe de travail pour un partage d'expériences entre les donneurs d'ordre des industries aéronautiques et spatiales et des PME sur la vision des transformations métiers les plus importantes pour aider à prioriser les besoins de formation et d'actions EDEC.</li> <li>Prise en compte des problématiques et spécificités des territoires.</li> <li>- Création d'un support de « recommandations et d'orientations » à destination des PME sous-traitantes de la filière sur les grands métiers en transformation (production, support et service client, métiers de la data, R&amp;D...) à partir des expériences dans ce domaine des donneurs d'ordre.</li> <li>- Organisation de journées d'échanges sur les territoires sur la base d'un document d'orientation avec les différents acteurs dans les territoires (Régions, UIMM territoriales, Campus des métiers et des qualifications, clusters, ...)</li> </ul>
<b>Méthodes et outils utilisés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Recueil des pratiques et des orientations à moyens et long-terme des donneurs d'ordres et des sous-traitants ;</li> <li>- Constitution et animation du groupe de travail avec les entreprises (DO et sous-traitants), avec la méthode de groupe miroir.</li> <li>- Formalisation d'un document : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Partage d'information sur les enjeux métiers, les axes de transformation, les techniques de production, les contraintes environnementales et réglementaires, etc.</li> <li>o Cartographie des métiers.</li> </ul> </li> <li>Formalisation d'un document d'orientation pour l'organisation de journées d'échange dans les territoires.</li> </ul>
<b>Public (bénéficiaires directs)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Chefs d'entreprise et équipes de direction des PME,</li> <li>- DRH de grandes entreprises,</li> <li>- ingénieurs et techniciens de PME,</li> <li>- acteurs de la formation,</li> <li>- acteurs de la formation initiale et continue.</li> </ul>
<b>Bénéficiaires indirects</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Salariés,</li> <li>- demandeurs d'emplois.</li> </ul>
<b>Livrables (types d'outils, de supports... / modalités de diffusion,</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- documentation d'orientation de la filière en matière d'emploi et de compétences partagées avec les sous-traitants et l'ensemble de la chaîne de valeur.</li> <li>- Journées d'échanges avec les acteurs de territoires</li> </ul>



Handwritten signatures and initials, including a large 'M' and other scribbles.

**ANNEXE 1 : Liste des principaux NAF des entreprises des secteurs de l'aéronautique et du spatial adhérentes au GIFAS. (données GIFAS 2017)**

APE	Lib APE
2219Z	Fabrication d'autres articles en caoutchouc
2229A	Fabrication de pièces techniques à base de matières plastiques
2550A	Forge, estampage, matriçage ; métallurgie des poudres
2561Z	Traitement et revêtement des métaux
2562B	Mécanique industrielle
2611Z	Fabrication de composants électroniques
2630Z	Fabrication d'équipements de communication
2651A	Fabrication d'équipements d'aide à la navigation
2651B	Fabrication d'instrumentation scientifique et technique
3030Z	Construction aéronautique et spatiale
3316Z	Réparation et maintenance d'aéronefs et d'engins spatiaux
4669B	Commerce de gros (commerce interentreprises) de fournitures et équipements industriels divers
5110Z	Transports aériens de passagers
6202A	Conseil en systèmes et logiciels informatiques
7010Z	Activités des sièges sociaux
7112B	Ingénierie, études techniques


  
 M FV  
 D/B

<b>Axe 1</b>	<b>Mieux identifier les besoins en compétences dans la durée et élaborer les outils pour y répondre</b>
<b>Action 1- 2</b>	Accompagner les évolutions de compétences par une ingénierie de formation innovante et un renforcement de la coopération de la filière avec les acteurs de la formation professionnelle.
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser / former les acteurs de la filière aux enjeux de compétences et d'organisation du travail dans le cadre de la mise en place de l'industrie du futur.</li> <li>- Proposer une offre de formation aux entreprises qui réponde bien aux enjeux de la filière aéronautique et qui soit adaptée aux TPE-PME.</li> </ul>
<b>Actions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ingénierie pédagogique : Rédaction d'un cahier de recommandations techniques et pédagogiques à destination : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des formateurs en organismes de formation (initiale et continue)</li> <li>- Des formateurs internes d'entreprises de la filière</li> <li>- Encadrants de PME</li> </ul> </li> <li>- Ce document traduira le livrable de l'action 1.1 (voir fiche 1) en matière de compétences attendues sur des thèmes et des domaines de formation à définir en lien avec les donneurs d'ordres et les PME.</li> <li>-</li> <li>- Ingénierie pédagogique : déploiement auprès des formateurs (d'OF ou d'entreprises) sur les compétences attendues en entreprises sur les thèmes et domaines de formation. Organisation des sessions de sensibilisation.</li> <li>-</li> <li>- Exemples de thématiques liées aux évolutions de l'industrie du futur : <ul style="list-style-type: none"> <li>- - Robotique et Cobotique,</li> <li>- - les technologies de contrôles (Dimensionnelles, CND, etc...) et leur intégration</li> <li>- sur îlots et chaînes de fabrication,</li> <li>- - agilités numérique et organisationnelle (continuité numérique et interopérabilité),</li> <li>- - les technologies RA/RV et leur exploitation dans les sites de production.</li> </ul> </li> <li>- Pour chacune des thématiques/modules : <ul style="list-style-type: none"> <li>- sensibiliser aux changements organisationnels associés et introduire les éléments de vigilance relatifs à la conduite du changement.</li> </ul> </li> </ul>
<b>Méthodes et outils utilisés</b>	Sélection d'un prestataire spécialisé en ingénierie pédagogique. Il pourra s'appuyer notamment sur des travaux menés par l'ENSAM Adaptation des sessions pour les agences de travail temporaire.
<b>Public (bénéficiaires directs)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- les acteurs de la formation professionnelle initiale et continue.</li> <li>- Les formateurs internes des entreprises</li> </ul>
<b>Bénéficiaires indirects</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Factory Lab,</li> <li>- salariés</li> <li>- Ensemble des entreprises de la filière</li> </ul>



Handwritten notes and signatures at the bottom right of the page, including the letters 'M', 'FTU', and 'D/S'.

<p><b>Livrables</b></p> <p>(types d'outils, de supports... / modalités de diffusion, de transfert, et de capitalisation)</p>	<p>1) Cahier de recommandations pédagogiques</p> <p>2) Sessions de sensibilisations à ces recommandations</p> <p>3) (hors financement de l'EDEC) par exemple modules d'actions collectives financées par les OPCA (OPCAIM et FAF TT)</p> <p>Les sessions, modules et nombre de participants seront définis suite au recensement des besoins.</p> <p>Supports de formation associés à chaque module :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- supports de communication,</li> <li>- document type décrivant la démarche permettant la mise en place d'une stratégie de déploiement à destination des PME.</li> </ul>
<p><b>Indicateurs</b></p>	<p>Nombre de personnes sensibilisées par catégorie (organismes de formation, entreprises, etc.) :</p>



Ch  
E

102

<b>Axe 2</b>	<b>Renforcer la structuration de la filière en matière d'emplois et de compétences</b>
<b>Action 2-1</b>	Accompagner les PME et équipementiers en matière de gestion des ressources humaines et accélérer la transformation vers l'Industrie du Futur.
<b>Objectifs</b>	- Appuyer individuellement les TPE/PME dans leurs démarches GPEC.
<b>Actions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faciliter l'accès des PME aux ressources rares et à des plateaux de formation partagés : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prestations de diagnostics GPEC et d'accompagnement dans les TPE PME de la filière (GPEC, stratégie de recrutement, définition de profils rares, évolutions à anticiper).</li> </ul> </li> <li>- Animation du réseau de prestataires : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Partage d'information sur les livrables des actions 1.1 et 1.2 (voir fiches 1 et 2)</li> <li>o Capitalisation de leurs retours d'expérience en entreprise</li> </ul> </li> </ul> <p>Mettre en visibilité les ressources existantes : Identification de plateaux de formation partagés en régions (exemple : CampusFAB en Essonne, Manufacturing Academy Pays de Loire, centre de réalité virtuelle grandes entreprises...), mise à disposition d'experts.</p>
<b>Méthodes et outils utilisés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rédaction d'un cahier des charges spécifique et sélection de prestataires de diag GPEC</li> <li>- Sollicitation de prestataires en entreprises pour réaliser les diagnostics individuels</li> <li>- Retour d'expériences des prestataires à capitaliser ;</li> <li>- Prévoir une coordination avec les autres EDEC (notamment EDEC Numérique)</li> </ul>
<b>Public</b> (bénéficiaires directs)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Equipe dirigeante</li> <li>- encadrement</li> </ul>
<b>Bénéficiaires indirects</b>	Ensemble des entreprises de la filière
<b>Livrables</b> (types d'outils, de supports... / modalités de diffusion, de transfert, et de capitalisation)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diagnostics individuels</li> <li>- Capitalisation des livrables</li> </ul>
<b>Indicateurs</b>	- Nombre et typologie des PME accompagnées,



Handwritten signatures and initials in blue ink, including a large 'M' and other illegible marks.

<b>Axe 2</b>	<b>Renforcer la structuration de la filière en matière d'emplois et de compétences</b>
<b>Action 2-2</b>	Favoriser l'attractivité et le développement de l'alternance dans les PME, en collaboration avec les maîtres d'œuvres et les organismes de formation.
<b>Objectifs</b>	Identifier et modéliser les démarches innovantes qui favorisent l'attractivité des TPE/PME auprès des candidats et le développement de recrutement d'alternants
<b>Actions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Outils de communication adaptés à des jeunes publics ;</li> <li>- Outils de communication adaptés aux prescripteurs (dont services d'orientation du conseil régional);</li> <li>- Outils de communication à destination des TPE PME - Sensibilisation des PME à l'intérêt de recourir aux contrats intérim alternance. (financement FAF TT)</li> <li>- Mise en place d'un groupe de travail de TPE/PME et de donneurs d'ordre accompagnés pour sensibiliser et lever les freins au développement de bonnes pratiques dans la filière sur différents territoires (Carnet de Vol Alternance AIRBUS, Aerospace Alternance du Campus des Métiers et des Qualifications Aéronautique Occitanie, Parcours Partagés d'apprentissage...).</li> <li>- Sensibilisation à l'utilisation d'outils communs à la filière/branche (plates formes web, Hanvol pour l'insertion de personnes handicapées par l'alternance,...)</li> <li>- Soutien à des actions relatives à la féminisation des recrutements.</li> </ul>
<b>Méthodes et outils utilisés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-</li> <li>Mise en place d'un groupe de travail ou groupe miroir (le même groupe de travail que pour les autres actions)</li> <li>- Appui sur les territoires/grandes entreprises qui ont développé des bonnes pratiques.</li> <li>- Accompagnement par un prestataire.</li> </ul>
<b>Public (bénéficiaires directs)</b>	Toute entreprise de la filière en particulier TPE/PME
<b>Bénéficiaires indirects</b>	/
<b>Livrables (types d'outils, de supports... / modalités de diffusion, de transfert, et de capitalisation)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Recensement des différents outils et événements innovants en matière d'attractivité des PME,</li> <li>- Support de communication à destination des TPE PME</li> <li>- Outil de communication innovant visant les jeunes.</li> </ul>
<b>Indicateurs</b>	<p>Indicateurs macros, ne dépendant pas que de cette action :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- nombre de contrats d'apprentissage conclus dans la filière ;</li> <li>- Insertion durable des alternants dans la filière.</li> </ul>



OR

Ad

113

<b>Axe 2</b>	<b>Renforcer la structuration de la filière en matière d'emplois et de compétences</b>
<b>Action 2-2</b>	Favoriser l'attractivité et le développement de l'alternance dans les PME, en collaboration avec les maîtres d'œuvres et les organismes de formation.
<b>Objectifs</b>	Identifier et modéliser les démarches innovantes qui favorisent l'attractivité des TPE/PME auprès des candidats et le développement de recrutement d'alternants
<b>Actions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Outils de communication adaptés à des jeunes publics ;</li> <li>- Outils de communication adaptés aux prescripteurs (dont services d'orientation du conseil régional);</li> <li>- Outils de communication à destination des TPE PME - Sensibilisation des PME à l'intérêt de recourir aux contrats intérim alternance. (financement FAF TT)</li> <li>- Mise en place d'un groupe de travail de TPE/PME et de donneurs d'ordre accompagnés pour sensibiliser et lever les freins au développement de bonnes pratiques dans la filière sur différents territoires (Carnet de Vol Alternance AIRBUS, Aerospace Alternance du Campus des Métiers et des Qualifications Aéronautique Occitanie, Parcours Partagés d'apprentissage...).</li> <li>- Sensibilisation à l'utilisation d'outils communs à la filière/branche (plates formes web, Hanvol pour l'insertion de personnes handicapées par l'alternance,...)</li> <li>- Soutien à des actions relatives à la féminisation des recrutements.</li> </ul>
<b>Méthodes et outils utilisés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'un groupe de travail ou groupe miroir (le même groupe de travail que pour les autres actions)</li> <li>- Appui sur les territoires/grandes entreprises qui ont développé des bonnes pratiques.</li> <li>- Accompagnement par un prestataire.</li> </ul>
<b>Public (bénéficiaires directs)</b>	Toute entreprise de la filière en particulier TPE/PME
<b>Bénéficiaires indirects</b>	/
<b>Livrables</b> (types d'outils, de supports... / modalités de diffusion, de transfert, et de capitalisation)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Recensement des différents outils et événements innovants en matière d'attractivité des PME,</li> <li>- Support de communication à destination des TPE PME</li> <li>- Outil de communication innovant visant les jeunes.</li> </ul>
<b>Indicateurs</b>	Indicateurs macros, ne dépendant pas que de cette action : <ul style="list-style-type: none"> <li>- nombre de contrats d'apprentissage conclus dans la filière ;</li> <li>- Insertion durable des alternants dans la filière.</li> </ul>



OR

Ad

173



### ANNEXE 3 : Tableau prévisionnel de dépenses

	Coût projet	DGEFP	OPCA	% DGEFP
Action 1.1 Livrable document d'orientation	100 000	30 000	70 000	30%
Animation des Groupes dans les territoires	67 000	67 000	-	100%
Action 1.2 ingénierie pédagogique	500 000	250 000	250 000	50%
Plans d'action	500 000		500 000	0%
Information & communication dans les territoires	100 000	20 000	80 000	20%
Action 2.2 Diag individuel & accompagnement	380 000	95 000	285 000	25%
Action 2.4 Promotion de l'alternance et attractivité	300 000	90 000	210 000	30%
Evaluation de l'Edec	14 100	14 100		100%
Frais de gestion OPCAİM (5,65)	33 900	33 900		100%
<b>Total</b>	<b>1 995 000</b>	<b>600 000</b>	<b>1 395 000</b>	<b>30%</b>



*Handwritten notes:*  
 OK  
 M  
 Ed. FN  
 173

